DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine "ZUS Centre Nord" : 2ème répartition des crédits pour 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain « ZUS Centre Nord » au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant total de 364. 890 €, réparti comme suit :

- 52 140 € pour la requalification de la place Fare/Petites Maries, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1 042 800 € HT,
- 312 750 € pour l'aménagement de la place du Refuge 2ème phase, sur une dépense subventionnable plafonnée à 622 890 € HT.

Ces actions seront engagées sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2010-102390 dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité M. VERANI s'abstient.

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée